

<b>COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2013 DU POLE SANTE DES BASTIDES</b>
---

## **ORDRE DU JOUR**

15h00 - **Accueil** (émargement, remise bulletin vote, remise exemplaire RI)

15h30 - **Rapport Moral**

15h50 - Décision règle appel cotisation , vote  
- **Rapport financier/ budget prévisionnel**, vote

16h05 - **Règlement Intérieur** : présentation, validation, 30 minutes, vote

16h35 - **Election du Conseil d'Administration** : explication (ouvert à un poste  
« adhérent ») : vote à bulletin secret : 30 minutes

17h05 : **PAUSE** jus de fruit/madeleine : 30 minutes.

17H35 **reprise -Travail sur Programme d'actions 2014 :**

Parole aux professionnels : 30 minutes

=> secrétariat : temps de réflexion / échanges

=> fond de solidarité : information

=> SISA : info

18h05 : Parole aux adhérents : 30 minutes

=> sondage : résultats

=> site internet : présentation et avancement

=> projet : réunion « patient » ? (à partir résultats du sondage ?)

18H35 / 19 h00 « **Envoi** »

## **ACCUEIL**

au 12/10/2013 : 40 adhérents

présents : 19 votants + 5 pouvoirs, soit 24 voix.

Le quorum étant atteint , l'AG peut délibérer.

Président de séance : Thierry Gourgues, président

Secrétaire : Catherine Sillet, secrétaire

Modérateur : néant.

## PREAMBULE

L'association étant à ses débuts, les appels de cotisations n'ont pas été bien suivies et s'étalent en fait sur la fin 2012 et 2013. Proposition est faite par le CA d'exceptionnellement pour cette année, la première de fonctionnement réel, de comptabiliser l'ensemble et de repartir pour 2014 en année civile avec un appel de cotisations en janvier.

Approuvé : pour 24, contre 0, abstention 0.

## RAPPORT MORAL du PRESIDENT

« Il s'agit ici de vous faire part de tout ce que l'association aura fait dans l'année dans le respect de ses statuts. Je vous demanderai ensuite d'approuver, ou non, ce rapport, comme il se doit, par un vote.

- Ce rapport, vous allez le voir, est simplement le témoin de la mise en route effective de l'association. Il aura bien fallu une année pour l'installer, cette association qui a été créée en novembre 2010, qui a dormi un peu en 2011 et qui s'est activée réellement en 2012 pour finalement s'installer dans la structure qui porte son nom en octobre dernier.
- **Un an pour permettre à une douzaine de professionnels de santé** de se connaître, apprendre à travailler ensemble, proposer éventuellement de nouveaux services de soins et éventuellement aider de nouveaux professionnels à s'installer : 3 médecins, dont 2 installés + 1 remplaçant attiré des 2 autres, 6 infirmier(e)s, 1 podologue, 1 psychologue, 1 ostéopathe et 1 kiné en tant que membre actif externe.

Pour des gens, je parle ici un peu pour moi, qui avait presque des habitudes de vieux garçon à travailler tout seul, sans jamais partager ses idées sur un soin difficile, une situation complexe ou une compétence que je n'avais pas, je trouve qu'en un an, on ne s'est pas trop mal débrouillé. Des professionnels qui travaillent seuls, isolés et donc parfois en difficulté, ou bien des professionnels seulement réunis par une toiture mais qui sont dans le chacun pour soi permanent, c'est classique et malheureusement trop souvent reproduit comme un modèle idéal. Nous, nous avons découvert cette année des choses bien différentes :

- un endroit de rencontre pour parler parfois de nous en prenant un café en début ou en fin de journées, pour parler bien sur plus souvent des patients et des problèmes qu'ils nous posent,
- un endroit de travail où on tente l'accueil, la disponibilité et la permanence,
- un endroit d'échange et même de référence où tout ce que nous y faisons est consigné ou conservé, avec la découverte de ce sentiment désormais rassurant de se dire que si demain l'un de nous n'est pas là, parce qu'il est malade, en vacances ou en formation, tout tournera rond quand même.
- et même un endroit de solidarité, on vous en parlera un peu plus tard dans l'après midi, pour soutenir et accompagner l'installation de quelques professionnels débutants.

Pour tout cela, l'association a investi, a établi des règles de fonctionnement, créé un fond de solidarité et est même devenue employeur. On vous en parlera tout à l'heure.

Il faut quand même noter que dans notre impatience de débutants, nous avons fait quelques erreurs, comme celle de croire qu'on peut mettre rapidement en marche un accueil des soins urgents grâce à une salle dédiée, mais le manque d'habitude, le manque de visibilité et peut-être aussi de disponibilité ne permet pas pour l'instant de concrétiser cette option que nous gardons toujours sous le coude; ou comme celle de croire que la centralisation d'un secrétariat pour tous les professionnels coulerait de source rapidement mais, faute de moyen, nous laissons l'idée mijoter encore un peu.

Au total, je me dis donc que, parmi les objets même du PSB, écrits dans l'article 2 de ses statuts, nous avons plutôt pas mal amorcé la restructuration de l'offre de soins et l'installation d'un réseau entre les différents professionnels, et finalement nous devrions pérenniser aussi l'implication des professionnels sur notre région.

Finalement, quand on se sent bien dans un endroit, on travaille mieux, et quand ce travail consiste à soigner, tout le bénéfice de ce bien-être revient, il me semble, aux gens qui y sont soignés.

- Puisque j'ai parlé de cet article 2, j'ouvre ici une petite parenthèse.

Il faut bien reconnaître en effet que le dernier objet reste une vue de l'esprit, une illusion.

Extrait des statuts, art 2. :

*« - d'être l'interlocuteur des collectivités territoriales pour mettre en place les conditions matérielles de ce regroupement interdisciplinaire afin d'obtenir le meilleur fonctionnement possible sur le territoire »*

### **Nous ne sommes les interlocuteurs de personnes parmi les collectivités territoriales.**

Chaque fois que nous avons demandé une aide, on nous a opposé notre situation hors cadre, hors norme paraît-il, et par défaut un manque de reconnaissance de notre structure ou de nos statuts.

Ainsi, de conseillers généraux aux abonnés absents en passant par des élus de nos communautés des communes qui se comportent comme des délateurs d'un autre temps par peur de je ne sais quoi, ou bien des représentants de l'Agence Régionale de Santé qui ont du mal à écrire sur leur carte sanitaire que nous existons par peur de devoir nous subventionner, en passant par des représentants de caisse d'assurance maladie pleines de bonnes paroles et de bonnes volontés qui ne leur coûtent rien, ou bien enfin de confraternité douteuse toute discipline confondue à des comportements ordinaires (je pense à mon ordre des médecins) étonnants et choquants, nous sommes finalement là, seul avec notre autonomie et notre indépendance.

Une association qui s'installe dans une structure privée, ce n'est sans doute pas commun, mais je rappelle quand même que cette association est bien de loi 1901, c'est à dire à but non lucratif. La mairie de Saint-Justin, elle, l'a bien compris en tout cas, et nous a fait l'honneur d'une subvention (500 € cette année) qui prouve ainsi qu'au moins une collectivité reconnaît en toute confiance notre existence et nos statuts : nous la remercions une fois de plus ici.

Fin de parenthèse

- Un an de vie de cette association, c'est aussi **un an pour permettre à plus d'une vingtaine d'usagers de soin d'oser adhérer** à une drôle d'association qui leur semblait être d'abord celle de professionnels de santé mais qui, ils le découvrent petit à petit, les accueillent patiemment pour leur faire une place aussi pour cet échange et ce partage dans le soin, c'est-à-dire son organisation ou son exercice.

Vous verrez d'ailleurs un peu plus tard dans l'après-midi ce que cela peut vouloir dire concrètement.

Dans mon métier, il y a depuis longtemps une loi qui dit que je ne suis que le dépositaire et le gestionnaire, et non le propriétaire, des informations médicales dont je dispose sur un patient. Cette loi dit finalement que j'ai le devoir de partager la gestion privée de ce soin avec le patient. Rien ne dit dans aucune loi par contre que j'ai le devoir, en tant que soignant, de partager la gestion collective du soin avec les usagers de soins.

Rien ne m'oblige, ne nous oblige, nous professionnels du soin, à montrer ou partager aux usagers de soins notre manière d'organiser des soins qu'ils financent pourtant eux aussi, directement ou non, y compris dans nos formations.

Nous avons fait le pari dans cette association que les gens ont leur mot à dire.

C'est peut-être pour cela qu'il y a déjà plus d'adhérents usagers de soins (plus d'une vingtaine) que de professionnels de soins ! Et cela devrait en toute logique s'aggraver.

C'est peut-être pour cela que nous invitons les adhérents même non professionnels de soins à intégrer le conseil d'administration de l'association.

- Je me rappelle, et certains d'entre vous qui y étaient aussi, de cette drôle de réunions que nous avons organisée au printemps dernier ici même dans cette salle : première rencontre symbolique de soignants et soignés qui se demandaient ce qu'ils auraient bien à se dire. Il en était sorti quelques idées, certaines très concrètes, comme la réflexion sur un site internet partagé, celle sur un sondage en direction de la population ou celle sur l'organisation de réunions d'information pour tous. On vous en fera part un peu plus tard dans l'après-midi mais il reste encore plein d'idées à mettre en musique. Je pense par exemple aux idées de partager l'accompagnement de certains soins par les usagers eux-mêmes. Ou celle de rendre plus visibles et plus efficaces le parcours d'un soin urgent avec des documents pensés et adaptés par les usagers eux même pour les situations d'angoisses et de panique qu'ils peuvent rencontrer dans ces moments là. Il y en a sans doute plein d'autres. Il faut juste un peu plus de temps et de rencontres encore pour concrétiser tout ça.

Voilà donc en vrac tout ce que je peux vous rapporter de la conduite «morale» de notre association pour cette année écoulée et je vous demande donc de l'approuver, ou non, par un vote, que nous pouvons faire dès à présent à main levée si vous le voulez-bien.

Merci de votre écoute. »

Th. G.

Approuvé : pour 24, contre 0 , abstention 0

## FINANCES

1. Décision sur la règle concernant les appels de cotisation : voir « PREAMBULE » : les appels se feront dorénavant en janvier pour les anciens cotisants.

### 2. Rapport financier

Recettes

cotisations	640 €
dons	560 €

participation des professionnels (frais communs)	1135 € par mois	
		total 15655 €

#### Dépenses

rbt prêt réseau informatique	182 € par mois	
tél/internet	484 € par mois	
salaires brut (ménage)	584 € par mois	
divers dépenses		
		total 14268 €

Excédent : 1498 €

Approuvé : pour 24, contre 0 , abstention 0.

## **RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION POLE SANTE DES BASTIDES**

### **EXERCICE 2012/2013**

« Chers adhérents et adhérentes,

Je suis chargé de la lourde et ingrate tâche de vous communiquer les chiffres relatifs aux finances de notre association. Pour que cela soit un peu plus digeste, j'ai choisi de ne pas faire de tableaux, graphiques et autres supports totalement soporifiques et souvent inutiles.

Mon intervention se divisera en 2 parties : le rapport financier proprement dit puis, la présentation de la Contribution Solidarité Exceptionnelle,

#### **Tout d'abord le rapport financier de notre association.**

Comme vous le savez, nous ne générons pas de bénéfice en propre par le biais d'activités comme peuvent le faire les associations sportives ou culturelles. Ainsi nos fonds proviennent de trois sources :

- Les adhésions à hauteur cette année de 640 Euros
- Les donations : 500 Euros pour l'année écoulée
- Les redevances versées par les professionnels : 1135 Euros mensuels

Ces sommes nous avons permis de contracter un prêt bancaire de 9000 Euros afin de pouvoir nous équiper informatiquement (matériel mais aussi logiciel médical commun). Le remboursement de ce prêt se monte à 181.76 euros par mois.

Les deux gros postes de dépenses sont actuellement :-

- la téléphonie et internet : montant total :484.19 Euros mensuels
  - les salaires des deux employées de l'association : 524 Euros mensuels charges comprises
- Globalement, nous avons perçus 15655 Euros cette année et nous avons déboursé 14268 de charges fixes

Divers petits matériels ont également été achetés : PAPERBOARD pour les réunions, balais serpillères produits d'entretien ce qui induit des dépenses annuelles de 289 Euros.

Notre compte présente par conséquent un solde créditeur de 1098. Euros au 10 Octobre.

Bien que nous ayons un peu d'excédent cette année, du fait des réserves accumulées en début d'exercice où les redevances mensuelles se montaient à 1500 Euros, nos rentrées mensuelles ne couvrent pas totalement les charges fixes.

Cet état de fait est bien sûr contrebalancé par les adhésions et les donations, ce qui nous permet d'arriver à l'équilibre.

**Le deuxième point que je souhaitais aborder avec vous est la Contribution solidarité exceptionnelle ou CSE.**

Parmi les professionnels du Pôle, certains débutent leur activité, d'autres ont une activité rythmée par la saison. Les honoraires sont parfois fluctuantes et les charges restent fixes. Il nous est donc apparu qu'un coup de pouce financier devait être proposable en cas de difficultés. Sur la base du volontariat nous avons créé un fond permettant à nos collègues qui en font la demande de couvrir 50% de leur loyer pendant une durée maximale de 18 mois. Chaque semestre durant cette période, un point est fait avec les membres du bureau et le bénéficiaire de la CSE afin d'en moduler le montant et de décider s'il convient ou non de poursuivre le versement de cette aide. Ce fond est actuellement abondé mensuellement de 250 Euros et il a bénéficié d'une donation exceptionnelle de 250 euros. Il est actuellement intégralement reversé mais ne permet pas de couvrir 50% du loyer de tous les bénéficiaires.

Le but essentiel de cette aide c'est , vous l'aurez compris ,de conserver la diversité de l'offre de soins que propose le Pôle et à terme de pérenniser l'activité de chacun . C'est également de permettre à chaque professionnel du Pôle de pouvoir aider à financer l'association dans les années à venir et par conséquent de monter des projets comme le recrutement à temps plein d'une secrétaire par exemple.

Je terminerai mon intervention par une demande. Suite au départ de notre trésorière et dans l'urgence, j'ai repris ce poste en cours d'exercice. J'avoue ne pas être un homme de chiffre. Aussi , si l'un ou l'une d'entre vous se sent l'âme d'un trésorier ou d'un trésorier adjoint et dispose d'un peu de temps, je serai plus qu'heureux de partager cette responsabilité !

Vous remerciant pour votre attention et votre patience, je vous propose de passer au vote concernant ce rapport. »

H.R.

**REGLEMENT INTERIEUR :**

(distribué en début de séances ou en PJ pour les absents).

Après quelques explications de texte et échanges, il n'est pas proposé de modification particulière au texte proposé par le CA, et est adopté à l'unanimité . Pour 24, contre 0 , abstention 0 .

**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au 12/10/2013, le CA est composé de 5 membres :

- T.Gourgues, Président (2010)
- H.Ransinangue, trésorier (2013)
- C.Sillet, secrétaire (2010)
- N. Saint-Paul (2010)
- P.Tortosa (2012)

Selon nos statuts, le CA doit se composer d'au moins 6 membres, élus à bulletin secret, à la majorité des 2/3, pour une durée de mandat de 3 ans. Il en manque donc statutairement 1. Par ailleurs, une place est ouverte pour un représentant des membres adhérents.

Se présentent :

- Mme GOUMARD Alicia, membre adhérent
- Mme TORRENT Audrey, membre actif

Mme GOUMARD est élue par 24 voix sur 24

Mme TORRENT est élue par 23 voix sur 24

Pas de bulletin nul.

Le nouveau CA est donc composé de 7 membres dont 1 représentant des membres « adhérent ».

---

## PROGRAMME D'ACTION 2014

---

### PAROLE AUX PROFESSIONNELS :

#### **Un secrétariat « physique » à l'accueil ? :**

Tout le monde est conscient que ce serait l'idéal ; cependant c'est encore « hors finances ».

Les pistes de réflexions :

- pour les apports : 1. transfert des frais actuellement entrainé par le secrétariat téléphonique « DATA »  
2. versement à un « pot commun » par les médecins du nouveau « Forfait Médecin Traitant »
  
- pour les réductions : voir emploi type CDE (-50% charges) ?

#### **Le Fond de Solidarité :**

cf mot du trésorier pour le principe et fonctionnement (le Fond de Solidarité est alimenté par la CSE et les dons éventuels ; il est destiné à aider les professionnels démarrant leur activité à payer leur loyer, selon des règles définies dans le document « Fond de Solidarité »). Ici sera juste rappelé que tout le monde peut participer, également sous forme de don unique, il conviendra cependant de bien spécifier qu'il s'agit d'une participation au Fond, puisqu'il s'agit d'une entité bien à part dans la comptabilité.

**SISA** : cf mot du trésorier ci-dessous; peut aussi entrer dans la participation au financement d'une secrétaire

« LA SISA :

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires

C'est l'entité légale vers laquelle doivent tendre toutes les maisons de santé ou poles de santé. Outre une réelle association des professionnels de santé autour d'un projet de soin, elle permet de bénéficier d'un certain nombre d'aides d'état. D'un montant variable , en fonction de l'activité et du nombre de professionnels associés, ces rémunérations alternatives nous permettrait de pérenniser et développer notre offre de services et de prise en charge .

Nécessitant un gros travail de préparation, cette SISA devrait voir le jour dans les mois à venir. »

## PAROLE AUX ADHERENTS

### Le site Internet :

2 pistes sont étudiées :

1. à partir d'une licence : liberté de construction, mais coût et compliqué
2. à partir d'un site pré-construit type notamment « Télé Santé Aquitaine » : adhésion de 1000 euros (une seule fois, à l'adhésion), comprend :
  - construction du site,
  - mises à jour,
  - outils à visée des soignants : télécommunication sécurisée interprofessionnelle, téléconférence, applications smartphone
  - outils à visée des patients : informations sur les professionnels, le fonctionnement du pôle, les réunions, actualités

à noter : Mme FILATE de la MSA a été contacté : ne peut apporter des sous , mais apporte son soutien moral .

### Le Sondage :

effectué par les adhérents sur une période de 3 mois ( juin, juillet, aout)

synthèse :

- accueil : satisfaisant (voire très ) ; bémol sur l'isolation phonique >> remettre musique ?
- Secrétariat : globalement satisfaction avec DATA, avec bémol sur parfois délai d'attente au téléphone avant d'avoir les secrétaires, ainsi que sur délai des RV sur certaines périodes
- Salle d'attente : agréable , délai raisonnable
- Souhait de thèmes abordés :
  1. 50% surpoids /nutrition
  2. maladies du nourrisson
  3. maladies cardiaques
  4. le bien vieillir
- Attente vis à vis d'autres professionnels :
  1. dermato (?)
  2. diététicien

Proposition de prendre l'un des thèmes pour la première réunion « Adhérents », placée en fin janvier /février/ début mars : organisée par les adhérents, (logistique) avec intervenants professionnels.

L'assemblée générale est close à 19 h00